

# Plaines de vacances communales de la Ville d'Aubange

*Projet d'accueil & Règlement d'Ordre Intérieur*

MISE À JOUR MARS 2026

VILLE D'AUBANGE



**VILLE D'AUBANGE**

# Contexte & Informations générales

## Depuis 1981

*La Ville d'Aubange organise des plaines et stages de vacances : un lieu d'accueil pour tous, alliant amusement et rôle pédagogique.*

## Tarif différencié depuis 2017

*Entre les enfants domiciliés sur la commune (ou dont un parent est agent communal) .*

## Inscription via “APSCHOOL” depuis septembre 2025

*Les informations sont présentes dans le règlement d'ordre intérieur.*

## Augmentation de l'offre des plaines de vacances en 2022

*Depuis la réforme scolaire de 2022, des stages sont proposés durant toutes les périodes de vacances scolaires, sauf celle d'hiver.*

## Uniformisation des horaires et des tarifs depuis juillet 2025

## Contact

Service jeunesse

☎ 063/37.20.42 063/37.20.50 | [jeunesse@aubange.be](mailto:jeunesse@aubange.be)



# Qui accueillons-nous ? Où et quand ?

## Public cible

*Les plaines, stages et journées d'accueil sont accessibles à **TOUS les enfants de 2,5 à 12 ans**. Les adolescents sont réorientés vers la maison des jeunes « **Planète J** ». Pour les enfants à besoins spécifiques, la coordination générale invite les parents à la contacter afin de préparer au mieux l'accueil. Des aides financières sont possibles via le service jeunesse ou le CPAS.*

## Calendrier des activités

*2ème semaine des vacances de détente*

*2 semaines des vacances de printemps*

*3 premières semaines de vacances d'été*

*2ème semaine des vacances de détente*

# Philosophie & Objectifs pédagogiques

*Les plaines et stages poursuivent quatre objectifs principaux, conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.*



## Développement physique

*Sport, jeux et activités de plein air selon les capacités de chacun (natation, escalade, football...)*



## Créativité & Culture

*Fresques, bricolages, expression corporelle, grands jeux — l'accent est mis sur l'amusement, pas sur le résultat.*



## Intégration sociale

*Partage, respect, solidarité et découverte de l'autre dans un esprit multiculturel.*



## Citoyenneté & Participation

*Sensibilisation à l'environnement, à la vie collective et à la participation active des enfants.*



# Activités : sport, créativité & vivre ensemble



## Expression artistique

*Fresques, bricolages, dessins  
— les animateurs  
personnalisent les espaces  
avec les enfants pour qu'ils  
se les approprient.*



## Coopération & Solidarité

*« Le bonheur est la seule  
chose qui se double si on le  
partage. » — Albert  
Schweitzer.  
Les valeurs de partage et de  
respect guident chaque  
activité.*



## Participation active

*« Tu m'impliques, j'apprends.  
» — Benjamin Franklin.  
Les enfants sont acteurs de  
leur développement ; jamais  
forcés, toujours encouragés.*

# Encadrement & Organisation

*Le Service Jeunesse recrute coordinateurs et animateurs dans le respect des normes ONE. Une évaluation est réalisée à chaque fin de stage, et des formations sur 2 à 3 ans sont soutenues financièrement par l'Administration.*

## Normes d'encadrement

- *1 animateur / 8 enfants de moins de 6 ans*
- *1 animateur / 12 enfants de 6 ans et +*
- *1 animateur breveté / 3*
- *1 coordinateur par structure*

## Rôle du coordinateur

*Responsable pédagogique, administratif et sécuritaire.*

*Personne de contact pour les parents et le service jeunesse.*

## Rôle de l'animateur

*Prépare et gère les activités, assure la surveillance des enfants et veille à leur bien-être au quotidien.*

*Des réunions de préparation avant les plaines et des débriefing sont organisés avec les équipes pour chaque période de stage de vacances.*

# Inscriptions, Tarifs & Facturation

*Les inscriptions suivent le rythme scolaire de chaque rentrée via l'application APPSCHOOL.*

*Les informations sont disponibles sur Facebook, le site communal ou sur demande.*

*Information par mail ([jeunesse@aubange.be](mailto:jeunesse@aubange.be)) ou par telephone au 063/37.20.50-42*

- **Non-residents:**  
100 €/semaine
- **Résidents/agents communaux:**  
50 €/semaine
- **Accueil soir (16h30–17h30) :** +10 €/sem.
- **Accueil soir (16h30–18h30) :** +20 €/sem.
- **Tarif adapté si jours fériés**

# Règles pratiques pour les parents

## Organisation quotidienne

- *Toute personne non prévue reprenant l'enfant doit être signalée par écrit ou verbalement.*
- *Se présenter au coordinateur avant de partir avec un enfant.*
- *Respecter au mieux les horaires pour le bon déroulement des activités: de 8h30 à 16h30 (accueil gratuit dès 7h30)*

## À prévoir chaque jour

- *Vêtements pouvant être salis*
- *Casse-croûte pour midi (pas de repas chauds)*
- *2 collations (10h & 15h) + eau suffisante*
- *Casquette & crème solaire (chaleur) / veste & chaussures adaptées (pluie)*
- *Pour les petits : vêtements de rechange, langes, doudou...*



*Inscrire le nom de l'enfant sur toutes ses affaires. GSM, tablettes et objets de valeur sont à laisser à la maison — l'administration décline toute responsabilité en cas de perte ou vol. Les objets oubliés sans nom sont transférés au Service Jeunesse (39 Avenue de la Libération, Athus) jusqu'au mois suivant.*

# Règles pour les enfants

## Participation libre

*Si tu n'as pas envie de participer, parles-en avec ton animateur. Tu ne seras jamais forcé, mais l'équipe essaiera de susciter ton envie.*

## Respect du matériel & des lieux

*Le matériel et les lieux te sont prêtés. Prends soin de tout afin que les autres enfants puissent en profiter aussi.*

## Respect mutuel

*Pas de gros mots, pas de violence. Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse — même pour rigoler !*

## Surtout... amuse-toi !

*C'est le but principal de chaque journée. Profite pleinement de chaque activité et de chaque moment avec tes amis.*

# Discipline

## Mode opératoire 1 — Faits répétés

1. *Remarques des animateurs + information verbale aux parents*
2. *Convocation des parents ; à défaut, exclusion temporaire ou définitive*

## Mode opératoire 2 — Faits graves\*

1. *Convocation immédiate des parents avec l'équipe de coordination*
2. *À défaut de solution, exclusion temporaire ou définitive*

*\* Par faits "graves", il est entendu atteinte à l'intégrité physique d'autrui ou dégât matériel portant atteinte à la collectivité.*

# Partenaires, cadre éthique & informations

## Partenaires communaux


*Centre Culturel d'Aubange, bibliothèques, centre sportif, coordination Accueil Temps Libre, maison des jeunes « Planète J », services travaux, entretien, personnel et comptabilité, etc.*

## Parents & Enfants

*Parents et enfants peuvent proposer suggestions, idées et améliorations aux équipes tout au long des stages et plaines.*

## Cadre éthique & légal

*Confidentialité garantie par le personnel. L'administration agit conformément aux décrets relatifs à l'accueil extrascolaire et au code de qualité de l'accueil (ONE).*

 *Le projet d'accueil est disponible sur demande ou en ligne sur [www.aubange.be](http://www.aubange.be). Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange — Bourgmestre — 22 rue Haute, 6791 Athus. Agréé, subventionné et contrôlé par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).*